

DEPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT DE NIMES CANTON DE REDESSAN

PROCES VERBAL DE SEANCE COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2021

Convoqués : Laurent BOUCARUT, Rémy CLENET, Christine CROUZIER, Didier VERSTRAETE, Christian BONNET, Solveig DE CORNEILLAN, Jean-Philippe VALENTIN, Laurent DUBOIS, Danielle LEUDIERE, Martine FERNANDES, Sidonie REYNIER.

Présents : Laurent BOUCARUT, Rémy CLENET, Solveig DE CORNEILLAN, Martine FERNANDES, Jean-Philippe VALENTIN, Sidonie REYNIER.

Procurations : Christian BONNET à Jean-Philippe VALENTIN Christine CROUZIER à Danielle LEUDIERE Didier VERSTRAETE à Laurent BOUCARUT

Excusé: Laurent DUBOIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation d'un secrétaire de séance : Martine FERNANDES.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir remplacer la délibération N° 9 – Mise à disposition du personnel communal au local commercial par la

délibération N° 9 – Demande de subvention au titre des amendes de police Demande acceptée à l'unanimité

Délibérations

1) Locaux commerciaux : affectation du résultat 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide : Le report à nouveau, dans le budget 2021, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020, soit :

- 792,29 € en recettes de la section de fonctionnement.
- 5 154,43 € en recettes de la section d'investissement.

2) Locaux commerciaux : budget 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif des locaux commerciaux 2021 qui s'établit de la façon suivante :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 292,29 \in .
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 10 528,84 €.

Le budget des locaux commerciaux 2021 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

3) Assainissement : affectation du résultat 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Le report à nouveau, dans le budget 2021, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020, soit,

- 9 687,71 € en recettes de la section de fonctionnement.
- 170 604,24 € en recettes de la section d'investissement.
- 4) Assainissement: budget 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du service assainissement 2021 qui s'établit de la façon suivante :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 71 255,71 €.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 207 349.95 €.

Le budget du service assainissement 2021 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

5) Commune : affectation du résultat 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- L'affectation en recettes de la section d'investissement du résultat de fonctionnement cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2020, soit la somme de 53 112,95 €.
- Le report en recettes de la section d'investissement, de la somme de 35 706,83 €.
- 6) Commune: budget 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune 2021 qui s'établit de la façon suivante :

- -la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de $349\,905,00\,€$.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de $135\,045,\!44\,$ €.

Le budget de la commune 2021 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

7) Fiscalité : taux des 2 taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les taux suivants, identiques à ceux de 2020 :

- Taxe foncier bâti: 41,65 %

- Taxe foncier non bâti: 60,67 %

La perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales étant compensée par le transfert de la part départementale du taux de foncier bâti matérialisé, à compter de l'année 2021, par le cumul du taux de foncier bâti communal et départemental conformément à la loi de finances.

8) Mise à disposition du personnel communal au service assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et à l'entretien du réseau d'assainissement et du local commercial.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité de 15 000 € au budget de la commune pour l'assainissement.

9) Demande de subvention au titre des amendes de police 2021

Réfection de la chaussée du chemin de ST Maximin, sécurisation du carrefour de l'école par la réalisation d'une bande sonore horizontale sur la chaussée, éclairage de l'abri de bus au rond-point. Estimation des dépenses s'élèvent à 17 664 € TTC soit 14 270 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention sera demandé au Conseil Départemental aux titres des amendes de police.

10) Attributions et versements des subventions aux Associations pour l'année 2021 :

Parents d'élèves Argilliérois	500.00 €
- Les Boissetiers	500.00 €
- Les Amis du Bienheureux pape Urbain V	100.00€
- Les Restos du Cœur	100.00 €
- Téléthon	100.00 €
- FUZE radio	50.00 €
- Soins palliatifs	50.00 €

Approuvé à l'unanimité.

11) Redevances d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réclamer à France Télécom une redevance de 235,85€ pour 2021.

- 12) Transfert de la compétence d'organisation des mobilités : Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité (5 votes pour, 4 votes abstention et 1 vote contre).
- 13) Convention d'organisation par le centre de gestion des commissions d'évaluation prévues par le décret N° 2020-569 du 13 mai 2020

Approuvé à l'unanimité.

Affaires communales

- 14) Personnels:
- 15) Environnement / Cadre de Vie / Urbanisme :
- Il est demandé le changement des vitres de l'abri bus au carrefour de la Croix. La demande pourra être intégrée au dossier amendes de police déposé
 - 16) Culture/ Vie Sociale/ Solidarité:

- Annulation des manifestations : Big Zazou, le Printemps des Vignerons, Art'gi Expo.
- Un marché nocturne est prévu le 12 juillet 2021 dans le village.
 - 17) Communications.

Intercommunalité

18) Communauté des Communes.

Budget primitif de la Communauté de Communes du Pont du Gard :

- Dépenses Fonctionnement : 19 millions d'euros

- Recettes Fonctionnement: 28 millions d'euros

- 19) Syndicats intercommunaux.
- Sictomu augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures de 12.10 % à 13.10 %.
- Yeuseraie : une cotisation de 1 500.00 \in est demandé à la commune pour entretenir les pistes de DFCI.
- Collège : la cotisation demandée par enfant à la commune pour l'année 2022/2023 devrait passer de 32.50€ à 34 €.
 - 20) Elections départementales et régionales, le 20 et 27 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45